

**COMITE D'INTERET LOCAL  
TOULON NORD-EST**

*Beaulieu – La Canaillette – La Bosquette  
La Pivotte – L'Elisa – Krantz*

157, avenue des sources  
83100 TOULON  
☎ 06 32 37 96 51

Association déclarée – Loi de 1901  
J.O. des 9 et 10 mai 1984

<http://www.cil-toulon-nord-est.fr>

## **Compte-rendu de la réunion avec les élus du 31 mai 2018**

La réunion annuelle entre les élus et services municipaux et les adhérents du CIL Toulon Nord-Est a eu lieu le jeudi 31 mai 2018 de 17h30 à 19h30, au foyer des retraités de La Pivotte, avenue de l'amiral Krantz. Les élus ont abordé plusieurs questions portées à l'ordre du jour, et répondu aux interrogations de l'assistance.

### **1 Réponses aux questions portées à l'ordre du jour**

#### **1.1 Intégration de l'éco-quartier Font-Pré dans le secteur**

##### **Question 1**

Les habitants de nos quartiers ne disposent pas de marché proche, ouvert à des heures favorables aux personnes qui ont une activité professionnelle. Le marché de la Valette a lieu le lundi matin ; un tout petit marché de quartier existe dans le quartier Brunet le mardi matin. L'ouverture d'un marché le samedi sur la nouvelle place des Vignes répondrait à la demande et redonnerait un peu de vie commerciale à la partie haute de l'avenue Picot.

**Réponse :** la mairie refuse l'ouverture d'un marché, arguant de la présence d'un petit marché plus bas dans le quartier Brunet et de la faible fréquentation de ce marché.

##### **Question 2**

Les riverains souhaitent pouvoir disposer de quelques bancs sur la même place des Vignes.

**Réponse :** monsieur Charreton expose que la place n'étant pas encore transférée à la ville par Bouygues immobilier, la ville confiera des bancs à Bouygues afin qu'ils soient installés. Monsieur Di Giorgio souligne le risque que ces bancs soient utilisés en soirée par des personnes bruyantes.

##### **Question 3**

Stationnement : le stationnement reste difficile autour de l'éco-quartier, provoquant des difficultés de circulation et handicapant les commerces. Le CIL demande une information sur la destination des places de parking construites avec le quartier, mais aussi que les contrevenants soient sanctionnés. Par ailleurs, il n'existe pas d'emplacement adapté pour que les commerces soient livrés sans gêne notable. Enfin, les places de stationnement en épi situées devant le magasin SPAR sont mal orientées : elles ont été dessinées pour des véhicules provenant du haut de l'avenue Picot alors qu'elles sont situées du côté du sens montant.

**Réponse :** les élus constatent la difficulté généralisée du stationnement et soulignent que plus il y a des places de stationnement, plus il y a de voitures. L'ambition affichée est d'inciter les résidents à utiliser les transports en commun. L'idée d'une unique voiture par famille est citée, sans que cela soit présenté comme un objectif. Aucun élément concret n'est apporté à la demande de sanction des contrevenants, sinon que la police a le droit de verbaliser sur des voies privées ouvertes à la circulation publique. Monsieur Charreton précise que les épis sont conformes au code de la route, qui impose que l'on s'y gare en marche arrière. Quant au problème des livraisons, la taille des camions livrant le Spar ne permet pas de créer un emplacement réservé, sauf à diminuer le nombre de places de parking. Un emplacement est prévu plus bas, derrière le magasin ... mais sans monte-charge !

#### Question 4

L'extrémité ouest de l'avenue des sources est aujourd'hui bloquée par des blocs de bétons. Cette voie ne doit pas être ouverte à terme sur la rue du haras. De quelle manière et à quel terme les blocs de béton seront-ils remplacés par un dispositif plus pérenne ?

**Réponse :** les élus confirment que la voie ne sera pas ouverte. Mais aucun aménagement ne peut être fait avant la réalisation de travaux de mise aux normes de l'assainissement de la crèche municipale.

#### Question 5

Quand la mairie annexe de la place des vignes ouvrira-t-elle ? Quels services y trouveront les riverains ?

**Réponse :** madame Lévy indique qu'il n'y aura finalement pas de mairie annexe dans le quartier. L'activité des mairies annexes est concentrée sur l'établissement de documents d'identité et le nombre d'équipements autorisés par l'Etat pour le faire ne permet pas que ce service soit rendu à Font-Pré. Sans ce service, le coût d'acquisition puis de fonctionnement d'une telle annexe ne se justifie plus. Les mairies annexes les plus proches sont la maison des services publics à Sainte-Musse et la mairie annexe de Saint-Jean-du-Var boulevard Joffre.

L'assistance s'étonne d'avoir dû poser une question sur le sujet pour obtenir cette information.

### 1.2 Elargissement de l'A57

#### Question 6

Quels gains le projet apporte-t-il sur la pollution sonore et la pollution de l'air ? Y aura-t-il vraiment des gains sur la pollution sonore ?

**Réponse :** les objectifs de réduction de la pollution ne sont pas chiffrés. Monsieur Charreton expose qualitativement les raisons qui devraient permettre de diminuer les nuisances. La fluidification attendue du passage à 3 voies et de la réduction de la vitesse à 90 km/h dans le sens de l'entrée dans la ville devrait avoir un impact positif sur la pollution de l'air. Le bruit est pris en compte par la mise en place ou la reprise de murs anti-bruit, et pour les immeubles les plus hauts, par une isolation phonique par l'extérieur.

#### Question 7

Le chantier doit durer plusieurs années, mais les riverains ignorent totalement, au-delà des gênes pour la circulation qui ont été présentées comme minimales, quelle sera la nature et la durée des travaux « devant chez eux ». A titre d'exemple, pendant combien de temps les travaux généreront-ils bruit et poussière devant les résidences Sainte-Marie ? Dans divers secteurs de l'avenue Cassin ? De l'avenue des Îles d'Or ? Etc.

**Réponse :** aucune réponse précise n'est apportée à cette question. Les travaux sont prévus globalement de 2020 à 2024.

## Question 8

Une passerelle piétonne est prévue avenue Cassin, un peu à l'est du complexe Léo Lagrange Elle facilitera la traversée Nord-Sud. Le CIL Toulon Nord-Est la réclamait et ne peut que s'en réjouir. Cependant, les documents mis à disposition dans le cadre de l'enquête publique sont ambigus sur l'ouverture de cette passerelle aux vélos. Le CIL souhaite avoir confirmation de cette ouverture, essentielle pour rejoindre en sécurité la principale piste à partir du nord de l'autoroute, et être informé sur d'éventuels projets permettant de relier cette passerelle à la principale piste par des trajets sécurisés pour les vélos.

**Réponse :** monsieur di Giorgio indique que la passerelle, telle qu'elle est prévue, aurait des conséquences non supportables pour l'Intermarché situé au sud de l'autoroute et que dans ces conditions, la mairie a émis un avis très défavorable à sa construction. Il affirme également qu'elle n'est pas réalisable ailleurs. A une question complémentaire de l'assistance, les élus répondent qu'un passage sécurisé pour les piétons et cyclistes sera créé au niveau de l'échangeur du Tombadou.

## 1.3 Autres questions

### Question 9

Après la réfection de la rue Donchéry, des bornes en plastique, fournies par le service de la circulation de la mairie ont fleuri dans cette rue. Le CIL souhaite être informé sur les conditions d'attribution et d'installation de ces bornes, ainsi que sur leur rôle de destination.

**Réponse :** ces bornes, ou « balisettes », ont pour objectif d'empêcher les stationnements gênant l'entrée ou la sortie des propriétés. Les balisettes de l'avenue Donchéry ont été mises en place aux emplacements où elles figuraient auparavant (d'un type plus ancien, elles se remarquaient moins). Une seule a été ajoutée pour compléter le dispositif.

### Question 10

Le trottoir nord de l'avenue Picot est en très mauvais état entre l'avenue Edouard Branly et la rue de Nice. Deux secteurs sont plus particulièrement dangereux pour les piétons : entre le 1411 et le 1465, avec la présence de nombreux trous, et entre le chemin Jules Maunier et la rue de Nice où les racines de plusieurs arbres soulèvent au contraire le revêtement. Le CIL souhaite que ces anomalies soient corrigées rapidement (elles avaient déjà été signalées lors de la visite de quartier de juillet 2017).

**Réponse :** un camion appelé « enrobeur-projeteur » a été livré aux services municipaux. Il permet de réaliser le travail demandé et est actuellement en essais. Monsieur Charreton annonce qu'il a demandé la prise en compte des trottoirs incriminés dans la programmation de cet équipement « dans les prochaines semaines ».

## 2 Questions ouvertes à l'initiative de l'assistance

Peu parmi ces questions ont pu trouver une réponse immédiate. Le CIL en assurera un suivi exhaustif, tout comme il assurera le suivi des questions précédentes qui n'ont pas reçu de réponse satisfaisante.

**Mauvais état et vitesses excessives ancien chemin de la Valette :** monsieur Charreton reconnaît que l'étude promise l'année dernière aurait dû avancer. Il s'engage à ce que cela soit le cas dans les jours ou les semaines à venir, en concertation avec le CIL.

**Risque de chute devant la pharmacie Font-Pré :** un nouvel accident survenu le matin même confirme la dangerosité de cet endroit de jour, alors que les services municipaux n'évoquaient qu'un défaut d'éclairage nocturne. Madame Lévy insiste pour que cette question soit réglée au plus vite avec un équipement urbain adapté.

**Difficulté pour les poussettes rue Alsace-Lorraine :** des difficultés de circulation des poussettes sont signalées à cet endroit. Cette question sera approfondie par le CIL avant sollicitation de la mairie.

**Places de crèche** : des adhérents du CIL regrettent la nombre limité de places en crèche qui conduisent à ne pouvoir accueillir suffisamment d'enfants à la journée. Madame Lévy explique que l'actuelle crèche ne peut être agrandie mais rappelle l'ouverture dans un délai indéterminé d'une nouvelle crèche dans l'éco-quartier. Il y a cependant un obstacle technico-réglementaire : un transformateur situé juste à côté des locaux de la crèche ne répond pas aux normes. Une solution est actuellement recherchée pour lever cet obstacle.

Une seconde fois après les problèmes d'emplacement pour les livraisons, l'assistance s'étonne d'une telle situation alors que la destination des locaux était connue depuis les origines du projet.

**Vidéosurveillance dans l'éco-quartier** : certaines caméras demandées et agréées n'ont pas été installées. Cette situation est due à l'avancée progressive du chantier. Ces caméras ne sont pas abandonnées mais leur installation doit être cohérente avec la progression du chantier.

**Peinture peu visible de passages pour piétons** : cette question déjà posée en 2017 trouve la même réponse. La réglementation environnementale sur les peintures ne permet pas aujourd'hui de trouver des produits aussi résistants que les précédents. Il arrive qu'après les pluies, les traces de véhicules noircissent très rapidement, en quelques jours, les passages fraîchement repeints. Face à cette situation, monsieur Charreton incite à signaler en continu les situations anormales.

**Nuisances sonores du stade Léo Lagrange** : des riverains se plaignent du bruit, surtout le dimanche matin quand des usagers du stade arrivent par car notamment. Les élus annoncent un rappel qui sera fait vers le gardien du stade.

**Destination de l'espace au coin sud-est de l'éco-quartier** : parking, jeux d'enfants ou autres, les élus ne savent répondre à cette question.

Fait à Toulon, le 13 juin 2018

Le Secrétaire du CIL Toulon Nord-Est  
Jean-François PELLIARD



Le Président du CIL Toulon Nord-Est,  
Docteur Jacques LENRIOT

